

Interpellation écrite du 25 juin 2019 de M. Thomas Zogg: «Genève, ville sociale et solidaire: qu'en est-il concrètement de la solidarité du Conseil administratif envers les chômeurs et les personnes à l'assistance publique résidant en ville de Genève?»

Afin de mieux s'assurer (ou pour se rassurer) quant au fait que les membres du Conseil administratif se préoccupent prioritairement de la population genevoise qui les a portés aux fonctions qu'ils occupent et qui font d'eux un employeur important à l'échelle du canton, le Conseil administratif est invité à répondre de manière détaillée aux questions suivantes:

- quelle est, à l'unité près, sur les 4153 collaboratrices et collaborateurs (au 31 décembre 2018) de l'administration municipale, la part exacte du nombre de travailleuses et travailleurs frontaliers détenteurs du permis G, actuellement employés sous contrat au sein de la Ville de Genève, dans chacun de ses départements?
- Parmi ces permis G, quelle est la part de contrats à durée déterminée et indéterminée?
- Sur la totalité des permis G embauchés sous contrat auprès de l'administration municipale, combien sont de hauts fonctionnaires (cadres, cadres intermédiaires et supérieurs ou directrices et directeurs de départements)?
- Dans la mesure où la réciprocité – qui permettrait ou qui devrait permettre à des citoyens suisses et genevois d'aller travailler dans l'administration municipale française – n'est ni avérée et encore moins avantageuse sur le plan salarial, comment le Conseil administratif peut-il justifier de l'embauche de travailleurs frontaliers et se rendre donc coupable d'une inégalité de traitement envers ses propres concitoyens en recherche d'emploi (cela même sans tenir compte des différences singulières entre les systèmes de formations suisses et français, qui rend avantageux pour les uns d'aller travailler chez les autres, mais pas l'inverse)?
- Est-ce que le Conseil administratif a élaboré des mesures en vue de favoriser le retour en emploi des résidentes et résidents genevois au chômage ou à l'Hospice général et, si non, envisage-t-il la création d'une telle mesure dans un avenir proche?